

L'État, le droit et les nouvelles technologies

The State, the Law, and New Technologies

György SZÉLL

Volume 18, Number 1, avril 1986

Droit et pouvoir, pouvoirs du droit

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/001780ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/001780ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0038-030X (print)

1492-1375 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

SZÉLL, G. (1986). L'État, le droit et les nouvelles technologies. *Sociologie et sociétés*, 18(1), 163–170. <https://doi.org/10.7202/001780ar>

Article abstract

With the coming of the new technologies (NT), we are witness to radical and far-reaching structural changes in the state and in the law. The capacity of NTs to process enormous quantities of data at prodigious speeds and the development of artificial intelligence have had as a consequence that the administration of justice can now be automated. It is even possible to conceive of a system for preventive social hygiene, a system which is already partially in place in West Germany. Such a revolution is closer to the Brave New World than to 1984. Nevertheless, structures for self-management can, in principle, be set up with the help of NTs. But to do this, another technology, a democratized NT, would have to be developed.

L'État, le droit et les nouvelles technologies



GYÖRGY SZÉLL

1984 est derrière nous, mais le débat amorcé par Orwell est toujours aussi virulent en ce qui concerne le contrôle totalitaire que peut ou pourrait exercer l'État. Beaucoup de critiques insistent sur le potentiel époustouffant de contrôle social que recèlent les nouvelles technologies (NT), qui semblent dépasser de loin la fiction imaginée par Orwell. Issue de recherches et d'une réflexion dans ce domaine, la présente contribution n'a pas seulement pour but d'ajouter quelques informations dans ce domaine, mais surtout de s'interroger sur les stratégies et les philosophies du contrôle social élaborées par les pouvoirs publics — ou jusqu'à présent du moins par certaines parties d'entre eux. Ce qui nous amènera finalement à nous demander si l'actualité n'est pas mieux rendue par le *Brave New World* de Huxley que par *1984* d'Orwell.

LA CRISE

Ce qui caractérise le mieux l'état actuel des sociétés occidentales dites développées¹, c'est qu'elles traversent la crise politique, économique et sociale la plus profonde qu'elles aient connue depuis celle des années 30. Et elles sont confrontées avec des stratégies différentes pour résoudre cette crise, ce dont je traiterai dans la dernière partie de cet article. Il n'y a pas place ici pour décrire et analyser en long et en large ces phénomènes de crise. Je vais donc me restreindre à quelques arguments centraux.

On parle depuis quelques années de la crise de la société de travail, de la naissance de la société d'information, de la crise du «sens» (*Sinnkrise* en allemand), de la prolifération des sectes religieuses et politiques, du terrorisme national et international, des graves tensions dans les relations Nord-Sud (El Salvador, Nicaragua, Grenade, Afrique du Sud, Afghanistan...) et Est-Ouest (question des missiles, «le mal absolu» du communisme...). Le consensus fondamental² qui semblait avoir régné pendant près de 20 années de croissance, de libéralisation, est brisé depuis une dizaine

1. Je laisse de côté le soi-disant «socialisme réel», bien qu'il y aurait beaucoup à en dire dans ce contexte. Mais cela dépasserait largement le cadre de cette contribution. Il reste toutefois à retenir que l'État soviétique, quand il était dirigé par Lénine et Staline, était la symbiose d'un État précapitaliste et d'une société bourgeoise naissante, dont un des plus grands problèmes a été jusqu'à ce jour le développement des forces productives, donc des nouvelles technologies. Il se peut que ce manque de nouvelles technologies ait été une des raisons de la faillite du modèle soviétique. Car un processus de planification totale d'une société comme l'URSS demanderait une super-technologie comparable à celle de la cinquième génération d'ordinateurs.

2. FDGO = Freiheitlich Demokratische Grundordnung (un ordre institutionnel fondé sur la liberté démocratique).

d'années. Des conflits de travail plus durs, le problème de la survie écologique et de la paix mettent en question l'unité de l'État, le rôle du droit.

La crise produit des gagnants et des perdants, mais jusqu'à ce jour sans trop de dégâts pour la plus grande partie de la population. Le souvenir des années 30, avec le danger d'un renouveau du fascisme ou bien du socialisme et du communisme, empêche beaucoup de responsables de dormir en toute quiétude, sans parler de ceux qui voudraient justement tirer profit de cette crise. Les réflexions qui suivent sont basées sur la thèse qu'un système fasciste n'est pas dans la logique normale du capitalisme. Néanmoins, dans une situation extrême — le danger du communisme — le fascisme demeure le recours ultime pour une bourgeoisie nationale.

Les frais d'un système élaboré de répression sont normalement beaucoup trop élevés (ce sont des «faux frais» dans le vrai sens du terme!) pour être supportables à la longue dans une situation de compétition internationale acharnée. Seule une économie de guerre s'appuyant sur l'exploitation d'autres nations peut financer un tel système politique et économique³.

Par ailleurs, nous profitons de la plus grande richesse matérielle jamais accumulée dans l'histoire de l'humanité. Technologies et sciences ont atteint un niveau encore jamais égalé; on vole sur la lune, Mars, Vénus, etc. Et pourtant, au même moment, 50 millions d'hommes, dont 15 millions d'enfants, meurent de faim chaque année.

On a développé un système de surveillance très perfectionné, mais en même temps on n'est plus en sécurité dans les rues ou sur les routes. Une des plus grandes réussites de la société bourgeoise — la sécurité de la vie et de la propriété, d'abord dans les villes, ensuite sur tout le territoire national — est de plus en plus menacée. Se promener seul le soir à New York ou à Paris est désormais très risqué. L'État, avec l'aide du droit, n'est manifestement plus capable de garantir ces droits fondamentaux. Quel est donc le rôle de l'État, du droit dans la crise mondiale actuelle? Le slogan du «*crisis-management*» est devenu un mot-clé depuis quelques années. À quelles stratégies les différents gouvernements ont-ils recours? Existe-t-il des alternatives?

L'ÉVOLUTION DE L'ÉTAT MODERNE

Avant d'entrer au cœur du débat, il me semble nécessaire d'essayer de clarifier quelques positions. Bon nombre de théoriciens voient une continuité dans le développement de l'État, depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours, même s'ils constatent des différences entre l'ancienne «Polis» et l'État-nation actuel. Selon la théorie dominante, trois traits caractérisent l'État: le pouvoir d'État, la population d'État et le territoire d'État.

Ces trois caractéristiques se sont développées pendant plusieurs siècles. L'unification des territoires et des peuples différents était — et est toujours — une longue lutte, si on regarde les mouvements séparatistes, souvent fort actifs. La base sociale de cette évolution — qui a pris parfois une forme révolutionnaire — est économiquement la bourgeoisie commerçante et industrielle et, politiquement et administrativement, la bureaucratie⁴. Max Weber a insisté — indépendamment de sa théorie sur le rôle de la religion dans ce même processus — sur l'importance de la bureaucratie et de la rationalité sociale. On pourrait dire que la raison du siècle des Lumières, la volonté générale, se manifestait dans cette bureaucratie moderne.

Par la suite, nombre de politiciens ont usurpé cette rationalité et invoqué la «raison d'État» pour justifier leurs actions à l'encontre des opposants. La différence entre cette idée de l'État, selon laquelle il plane au-dessus des intérêts individuels, et l'État réel a dominé les débats et les conflits des derniers siècles. De plus, on s'intéressait à la division entre l'État et la société civile: la société serait le lieu des contradictions des intérêts individuels, voire des classes, entre lesquels l'État remplirait une fonction d'arbitrage. Une précondition était que l'État ait le monopole du pouvoir et le contrôle absolu sur le territoire.

Or, si ce pouvoir fut regardé avec méfiance par les philosophes pragmatiques, utilitaires anglo-saxons, l'intelligentsia française du siècle des Lumières a plutôt manifesté de la confiance envers le pouvoir étatique — du moins jusqu'à ce que survienne la Terreur au cours de la Révolution française. Constatant la séparation des pouvoirs entre la féodalité absolutiste et la bourgeoisie,

3. Les systèmes fascistes du Portugal et de l'Espagne, mais aussi les systèmes parafascistes d'Amérique latine étaient ou sont, à mon avis, les meilleurs exemples de la non-viabilité économique de tels systèmes.

4. Le mode de production asiatique incluait une bureaucratie, longtemps avant les cultures européennes. Cet ensemble de production et de pouvoir doit cependant être analysé avec d'autres arguments.

assurée par l'arbitrage de l'appareil judiciaire — partie de la bureaucratie — Montesquieu posait cette séparation comme une loi éternelle des relations sociales. La théorie de la séparation des pouvoirs a été critiquée, notamment par Marx, comme étant trop ahistorique. Néanmoins, cette théorie de la séparation des pouvoirs est restée jusqu'à nos jours l'idéologie dominante des sociétés occidentales. L'idéalisme allemand de Kant, Fichte ou Hegel a contribué à faire concevoir théoriquement l'État comme la manifestation du *Weltgeist* (l'esprit mondial), donc la rationalité suprême; avec lui, l'histoire de l'humanité aurait réalisé sa finalité. Que l'État prussien de l'époque ait été ou non cette réalisation reste controversé...

Ce qui ressort de ce bref rappel historique, c'est la création d'une nouvelle identité — à côté de la famille, l'église, la commune, la région: celle de l'État-nation. L'État réel — représenté par les gouvernements, l'administration — est en permanence confronté avec sa propre idée. Après les Révolutions anglaise et française, le souverain véritable — le peuple — a vu dans la monarchie représentative le symbole de son incorporation à l'État. Ce modèle de légitimité s'est cependant heurté à une réalité qui ne lui était pas conforme: des classes — comme le prolétariat — se retrouvaient en marge du pouvoir et de l'État, d'où des révoltes, des luttes, des révolutions.

L'instrument principal de contrôle et d'information de l'appareil d'État est la police — dans son double sens, qui lui vient des sociétés bourgeoises citadines: normes à suivre, aussi bien que système de contrôle et d'intervention. Au début du premier Empire français, le ministre de la Police, Fouché, incarnait ce double aspect du contrôle social. En même temps les classes bourgeoises essayaient de réduire le rôle de l'État dans le domaine économique à la seule fonction de la supervision du droit civil. Le fameux mot allemand *Nachwächterstaat* (l'État-vigile) traduit très bien cette idée. Cette réduction des fonctions étatiques au minimum absolu d'intervention ne correspondait évidemment jamais à la réalité: pendant cette même période du XIX^e siècle, on observe l'expansion impérialiste et économique au niveau global, la militarisation de la société, l'introduction de la scolarité obligatoire, etc. au plan interne. Et, même dans le domaine strictement économique, l'intervention était très massive, par des subventions, des impôts, des douanes et des contingentements.

Cette intervention étatique atteignait son apothéose dans les économies de guerre, qui engendraient une vaste structure de planification et de réglementation. Sous les systèmes fascistes, cette économie de guerre était devenue permanente. Ailleurs, le mouvement ouvrier a suscité, à partir de la législation d'entreprise et sociale, une intervention étatique progressive, qui a culminé dans le fameux «État-providence» d'après-guerre, dont la Suède est probablement le meilleur exemple de nos jours. Il n'y a pas lieu ici d'élaborer en détail sur la crise de cet État-providence, ni de formuler une théorie, qui expliquerait ses limites et son échec. Je vais plutôt me concentrer sur les stratégies de dépassement de cette crise.

Si on reste sur le terrain de l'histoire des idées de l'État-nation moderne et du fonctionnement de son appareil, il devient clair que nous sommes entrés, depuis la Deuxième Guerre mondiale, dans une nouvelle étape. L'étape de la nation a perdu, surtout en Europe, beaucoup de sa force, et les tentatives d'une fédération européenne sont l'expression de certaines expériences historiques. De plus, des institutions comme l'OTAN, l'OCDE, l'ONU, la Communauté européenne ont contribué à réduire la souveraineté des nations. L'identification avec l'État-nation se réalise, pour la majorité des populations, par les équipes nationales de sport. Pour sa part, l'État se voit confier, comme fonction principale, celle de garantir le bien-être. Une vision plutôt pragmatique et utilitariste de l'État est devenue dominante.

Dans une telle situation, l'attaque par des groupes extrémistes, qui pensent pouvoir abattre cet État bourgeois et autoritaire dans une confrontation directe, et la mise en question de «l'establishment» par une partie de l'intelligentsia, suscitent un contre-mouvement. Celui-ci s'exprime dans la «nouvelle» (= traditionnelle) Amérique de Reagan, la guerre des Malouines de Mme Thatcher, le virage de Monsieur Kohl. Seule la France, à part Monsieur Le Pen, semble encore rester à l'écart pour un certain temps. «L'État, la nation, c'est nous!» était un slogan des années 50. Il reprend actuellement de la vigueur.

L'État-providence est caractérisé par un énorme appareil. La Sécurité sociale est devenue la plus grande bureaucratie de toutes; elle gère le plus grand nombre de données et le plus grand budget, lesquels ne sont plus traitables qu'avec les technologies les plus avancées. Chaque intervention étatique demande davantage d'informations. Et si une coordination au niveau européen, international devenait nécessaire, le nombre de données serait aujourd'hui presque intraitable. C'est dans ce

contexte que Niklas Luhmann a affirmé que le plus grand devoir des sciences, surtout celles de l'administration, était la réduction de la complexité.

Un des faits les plus significatifs de l'après-guerre est la montée du pouvoir de l'appareil d'État, en coopération avec les groupes de pression, les *lobbies*. Les parlements n'ont plus aucun contrôle sur ces appareils, car ceux-ci ont acquis le monopole de l'information. Il s'ensuit que la plupart des propositions législatives émanent de l'administration — souvent en étroite collaboration avec des groupes d'intérêts organisés. Mais quels intérêts dominent dans ce processus? S'agit-il de la rationalité dont Max Weber a parlé? Ou plutôt des intérêts propres de cette «nouvelle classe», comme Milovan Djilas l'a nommée dans les sociétés du socialisme réel? Est-ce une *nomenklatura*? Doit-on en conclure que les rapports de production, la propriété des moyens de production ne sont plus déterminants?

Quand l'État distribue 50 % du PNB, il peut, même dans une société capitaliste, devenir déterminant. C'est peut-être une des raisons pour lesquelles, dans toutes les sociétés occidentales, nous assistons à un retour à l'idée de l'État-vigile au lieu de celle de l'État-providence. Le capital voit, à l'occasion de la crise, la possibilité de se débarrasser des faux frais, de l'intervention en faveur des classes laborieuses. Cela coïncide avec le sentiment du manque de liberté individuelle dans l'État-providence, lequel est exploité précisément par ces mêmes forces. L'explication de la crise, dans l'après-Keynesianisme, n'est plus le manque d'interventions étatiques, mais le «trop d'État».

LE DROIT COMME MOYEN DE RÉGULATION SOCIALE

La société bourgeoise est, dans ses superstructures, sans aucun doute basée sur des contrats, d'où le rôle primordial du droit pour régler les relations interindividuelles, sociales et politiques. Comme les théories de l'État moderne l'expriment — parfois naïvement —, il faut une instance au-dessus des groupes particuliers en conflit, qui garantisse la protection de la vie et de la propriété de chacun, ou plutôt de chaque citoyen, contre les menaces externes aussi bien qu'internes à cette société. Cette instance doit en principe incarner une certaine neutralité, au moins envers les individus et les diverses fractions des classes dirigeantes.

Nécessairement, certains intérêts collectifs ne trouvent pas place dans les constitutions et codes civils des diverses nations. L'individu, la famille semblent être la base de cette société. Cependant, l'appareil de répression et de censure est l'expression de la permanence de différences politiques profondes, voire fondamentales. De ce fait, la police, d'abord communale, puis nationale, devient, avec ses services de renseignements, le pilier principal du pouvoir. Loin que ces moyens de répression soient le symbole de l'Ancien Régime, il apparaît au contraire que les systèmes les plus «libertaires» — comme les États-Unis — sont aussi les plus farouches dans la répression des intérêts collectifs du prolétariat. Les théories classiques de la société négligent les contradictions de classes, même si Locke parle déjà de la majorité dans les organes représentatifs, ce qui présuppose des intérêts divergents. De leur côté, Rousseau et Hegel acceptent que l'État recoure à la force contre des individus qui ne suivent pas leurs propres intérêts bien compris. Le droit est, dans ce contexte, l'expression de la liberté de chacun de contracter et de l'obligation de se soumettre à l'autorité commune nationale. La législation a une double fonction: permettre l'épanouissement de l'individu et son émancipation des contraintes féodales — elle règle donc la relation individu-État; constituer par le fait même la société civile avec ses relations interindividuelles.

Il faut en principe discerner deux types de droits: le droit public qui règle les relations individu-État et le droit privé, qui règle les relations interindividuelles⁵. Or, dans l'État-providence cette distinction est devenue floue: l'État intervient lui-même dans la sphère interindividuelle et tend à en structurer les rapports par une législation sociale ou économique.

En ce qui concerne le droit dans le secteur de l'information, il s'agit d'abord d'un droit public: l'interdiction pour l'État d'accumuler et d'échanger des données sur les citoyens. Une remarque ici sur le rôle de la police et sa relation avec la politique: le ministre de l'Intérieur détient, parce qu'il contrôle la police, une position clé dans chaque gouvernement. La tradition veut que la sécurité de l'État soit protégée. La police est d'abord et avant tout un pouvoir de réguler les mœurs et les coutumes. Ainsi, dans les règlements de police du XVI^e et XVII^e siècle, une bonne

5. C'est seulement très tard, et après des luttes et des grèves sanglantes, que le droit fondamental de coalition fut accepté et codifié. Et, aux États-Unis, toujours avec beaucoup de restrictions!

partie était réservée à la désignation des vêtements des différents états. Tant qu'une telle division de la société était généralement acceptée, on n'avait pas besoin d'un système de contrôle et de répression élaboré: dans une société sans conflits de classes, une institution répressive n'est pas nécessaire. Il y faut cependant une institution qui prévienne la déviance des individus⁶. De là à la police de la pensée, il n'y a qu'un pas à franchir. Or, depuis quelques années, on assiste à une résurgence du délit d'opinion dans les sociétés occidentales. Est-ce une manifestation de l'accroissement des conflits?

LA QUALITÉ DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DANS LA VIE PUBLIQUE

En principe, la fonction publique est le meilleur champ d'application des nouvelles technologies car, par sa structure rationnelle et formalisée, elle réalise parfaitement les préconditions de l'application des algorithmes. Il n'est donc pas surprenant que Siemens, le plus grand trust allemand, arrive dans son étude «*Büro 1990*» à la conclusion que, dans la Fonction publique, le nombre des activités automatisables ou semi-automatisables est deux fois plus élevé que dans le secteur privé, soit environ 75 % de celles-ci.

Les caractéristiques principales des nouvelles technologies peuvent être résumées ainsi: elles sont universelles, elles ont une vitesse énorme et, par cela, une capacité de traitement de données très nombreuses.

Toute administration publique est sans cesse aux prises avec un traitement massif de données, comme tendent à le montrer les immenses banques de données qui s'y sont constituées. La planification vise à l'heure actuelle l'intégration de toutes ces banques en réseaux. Ce sont les PTT (poste, télégraphe, téléphone) qui poussent à ce développement par le câblage de nations entières, et même le câblage entre nations. Chaque entreprise, chaque foyer est déjà inséré dans ces réseaux par le téléphone. À l'heure actuelle, les plus importants investissements dans ces nouvelles technologies, après ceux de l'armée — ceux-ci s'élèveront en R.F.A. à plus de 100 milliards de dollars US dans les prochaines années — sont consacrés à BIGFON, un système qui permet l'échange d'un grand nombre de données en très peu de temps. Ainsi prend forme la vision de Kubicek/Rolf, qui parlaient déjà de «*Mikropolis*» pour désigner une société toute entière reliée par le câble.

Mais ce sont seulement les individus et les familles — les bases de la société —, qui sont visés. Les groupes d'intérêts, les syndicats demeurent encore en dehors de cette évolution. De plus en plus, les démarches des individus sont enregistrées, à l'aide de la télécommunication à la maison, dans l'entreprise, en voiture, aux postes de douane, etc. Des profils d'intérêts et d'activités s'établissent, qui sont à la base de la fameuse *Rasterfahndung* (poursuite à l'aide d'une trame).

La vision d'un monde surveillé à la manière d'Orwell est déjà dépassée par la prochaine étape des nouvelles technologies. Jusqu'à maintenant le système JURIS en R.F.A. ne collectionne que des données juridiques (textes de lois, d'ordonnances, la jurisprudence, etc.) pour faciliter la prise de décision dans le domaine juridique. Mais la cinquième génération d'ordinateurs, avec des systèmes EXPERT, qui peuvent «penser», se corriger et évoluer, et qu'on développe aussi bien au Japon qu'aux États-Unis, devrait être opérationnelle dans les années 90. Avec ces systèmes, on pourra même automatiser la jurisprudence.

Cependant, on a constaté (Ehlert 1985) que l'introduction des NT se heurte à une résistance assez profonde de la part des administrations publiques. Les effets de rationalisation espérés ne se sont donc produits que très faiblement. Pour mieux comprendre cette situation, il faut prendre en compte que chaque administration est pour une bonne part une institution politique — et pas seulement l'instrument neutre, rationnel d'un pouvoir. Elle a ses intérêts propres, ses conflits internes. Cela pose des limites à l'emploi des NT, en particulier là où des intérêts, des décisions sont touchés. Et ces décisions sont — dans une certaine mesure — arbitraires, donc peu objectives et difficilement traitables par les NT. La rationalisation est confrontée avec les structures irrationnelles des relations de pouvoir. Nous sommes dès lors encore loin du dépérissement de l'État dans l'administration.

6. C'est peut-être la raison pour laquelle on désigne comme psychiquement malade chaque déviant politique dans des sociétés dites du socialisme réel.

LA DICTATURE DE LA BUREAUCRATIE OU L'AUTOGESTION?

Dans la situation actuelle deux perspectives, deux scénarios sont possibles, voire probables: 1) une solution autoritaire, celle qui veut un État fort; 2) une solution autogestionnaire, celle qui recherche l'affaiblissement de l'État.

1) *La solution autoritaire*. Pendant trois siècles le progrès technique a paru coïncider avec le progrès économique et social. Il était et est toujours la légitimation de la société et du pouvoir bourgeois. La contradiction entre l'ordre et le progrès était «dépassée», *aufgehoben*, dans le sens hégélien, par une division de la société: l'ordre dans la vie politique et sociale, le progrès dans le domaine économique et technique. Mais la complexité de la société devenait telle qu'il apparaissait de plus en plus indispensable de la réduire. C'est le rôle et le devoir des sciences sociales, notamment celles de l'administration.

Un moyen simple de dépasser la complexité de la société est de réduire la réalité à des relations simples. Un système autoritaire comme le fascisme permet d'atteindre ce résultat. Ce n'est pas un hasard si, de nos jours, on parle déjà souvent de «l'écofascisme». Et le premier rapport du club de Rome semble être un exemple d'une telle stratégie. La conception, qui fut développée par l'ancien président du Bundeskriminalamt (Bureau fédéral du crime) de la R.F.A.⁷, Monsieur Herold, dans les années 70⁸, est sans doute plus sophistiquée et plus raffinée, mais elle va dans le même sens. Cette conception part de l'idée qu'avec l'aide des NT, l'État et surtout la police seront capables de *prévenir* chaque délit en identifiant à l'avance des individus déviants ou plus exactement susceptibles de le devenir. Il est clair que nous entrerions ainsi dans une nouvelle ère du droit. La justice deviendra en fin de compte superflue, puisqu'il n'y aurait plus de délits: la police pourra réprimer le crime ou le délit avant même qu'il ne soit commis, par des techniques de prévision du crime ou du délit appréhendé.

Les préconditions d'un tel système sont:

- le droit sera objectivé, rationalisé par la science;
- la police deviendra *thérapeutique* au lieu d'être répressive;
- l'ordinateur sera l'instrument du diagnostic social, car il est capable de traiter un très grand nombre de données (tous les indicateurs et les données objectives qui concernent les «déviants»);
- le critère d'intervention de l'État et de la police ne sera plus les délits relatifs à la propriété, mais bien la nuisance sociale;
- la police deviendra un système cybernétique avec la possibilité de rétroactions, au lieu d'avoir une intervention unidirectionnelle;
- l'analyse «structuraliste» remplacera l'analyse objective;
- plutôt que de critiquer, l'intelligentsia devra travailler de façon constructive dans le système préventif.

Cet idéal d'un État bienveillant, rendu possible par les NT, contraste avec le modèle de l'État bourgeois actuel avec ses luttes de classes. Dans cette vision, l'État et ses organes sont mus par une attitude essentiellement méfiante envers tous les citoyens. Du même coup, l'État devient le grand régulateur de l'ensemble des relations sociales.

En même temps, on peut constater qu'on n'a affaire qu'à des relations entre l'État et des individus, parfois des groupes d'individus qui s'organisent criminellement. Les groupes sociaux avec des intérêts divergents n'existent plus; il ne reste que la raison d'État, qui prime tout. Quelques questions demeurent tout de même: qui définit ce qui est nuisible pour *la* société? ce qu'est l'hygiène sociale? Avec un tel modèle on en arrive à ce que la police définisse les valeurs constitutionnelles et finalement la constitution elle-même. Alors, *Brave New World* ou *1984*?

2) *La solution autogestionnaire*. La gauche a presque toujours lutté pour le contrôle de l'appareil étatique, afin de pouvoir changer les relations de production par des lois, à partir du haut pour aller vers le bas. Souvent elle se méfiait des mouvements spontanés, de base, voire des grèves générales. Cette vision, cette stratégie d'un socialisme étatique semble avoir échoué, surtout si on regarde le socialisme dit réel (SUPEK). Mais à côté de ce courant dominant, il y a toujours eu un mouvement autogestionnaire qui se distançait des visions totalitaires. Pour lui la question centrale est: davantage d'État ou plus de démocratie?

7. Sorte de FBI.

8. Même s'il a pris quelque distance par rapport à cette conception après sa retraite.

L'approche autogestionnaire vise au dépérissement de l'État : elle vise à remplacer la domination sur les hommes par l'administration des choses. Évidemment les NT semblent être un outil parfait pour l'actualisation d'un tel modèle, parce qu'elles peuvent en principe réduire les interventions arbitraires, élargir la transparence des structures et des décisions, faire participer chacun et chacune aux processus de décision. Mais les structures actuelles des NT produisent plutôt les effets contraires — comme j'ai essayé de le démontrer plus haut — : une centralisation croissante, un contrôle plus raffiné de haut en bas, et non le contraire. Ce sont surtout les programmes qui expriment des finalités des structures des NT. Il faudrait donc développer de nouvelles technologies, qui soient orientées vers une participation démocratique.

Quelques pas ont déjà été faits dans cette direction. Des systèmes comme Personal Information Systems (PIS) et Management Information Systems (MIS), initialement conçus pour permettre un meilleur contrôle par les directions, sont en train d'être modifiés dans le sens d'un contrôle démocratique. De même, au niveau de la société entière, nous trouvons, par exemple en R.F.A., une évolution qui peut marquer une étape dans la démocratisation de la société. Ainsi, c'est dans ce pays qu'on a voté en 1970 la première loi pour protéger les citoyens contre l'utilisation par l'État des données personnelles accumulées dans les banques de données dont dispose le gouvernement : c'est le fameux *Datenschutzgesetz* du Land de Hesse. Plus récemment, la Cour constitutionnelle a décidé en 1983 qu'il existait un droit fondamental à déterminer soi-même l'utilisation des données relatives à sa personne.

L'avenir se joue donc sur la prise de conscience des citoyens concernés par ces NT : socialisme ou barbarie, avec les nouvelles technologies présentes ou à venir.

BIBLIOGRAPHIE

- Actes du Colloque national, *Recherche et technologie*, Paris, La Documentation française, 1982, *Actes du Colloque international «Informatique et Société»*, 5 vol., Paris, Documentation française, 1980. (Collection «Informatisation et Société», n° 10).
- Baron, Ian/R.C. Curnow, *The Future of Information Technology*, London, 1978.
- Baum, Gerhart R. et al., *Technisierte Verwaltung, Entlastung oder Entfremdung des Menschen*, Bonn, 1980.
- Brandt, Peter, «Die polizeiliche elektronische Datenverarbeitung», dans : *Taschenbuch für Kriminalisten*, 1982, pp. 279-375.
- Björn-Andersen, Niels (Hg.), *Information Society, For Richer, for Poorer*, Amsterdam/New York/Oxford, 1982.
- Briefs, Ulrich, *Informationstechnologien und Zukunft der Arbeit*, Köln, Pahl-Rugenstein, 1984.
- Brinckmann, Hans «Datenverarbeitung und öffentliche Aufgaben. Zum Verhältnis von technischer und politisch-administrativer Innovation», dans *Österreichische Gesellschaft für Informatik (édit.), Informationssysteme für die 80er Jahre*, Fachtagung, 1980, vol. I, pp. 14-42.
- Crozier, Michel, «La crise bureaucratique», *Revue française d'administration publique*, 1980, pp. 593-604.
- Danziger, James N. et al., *Computers and Politics, High Technology in American Local Governments*, New York, 1982.
- Elgozy, Gérard, *le Desordinateur*, Paris, 1972.
- Forsthoff, Ernst, *Der Staat in der Industriegesellschaft, Dargestellt am Beispiel der Bundesrepublik Deutschland*, München, 1971.
- Ehlert, Wiking, *Staatstechnologie*, Munster, Wurf-Verlag, 1985.
- Fraymisset, Jean, *la Bureaucratie, L'administration française face à l'informatique*, Paris, 1981.
- Grimmer, Klaus, «Standardisierung, Formalisierung, Verdichtung und Präsenz von Normenprogrammen. Bedingungen und Wirkungen automatisierter Rechtsanwendung», *Supplementa*, vol. I, pp. 213-238.
- Hegner, Friedhart, *Das bürokratische Dilemma, Zu einigen unauflösbaren Widersprüchen zwischen Organisation, Personal und Publikum*, Frankfurt-M./New York, 1978.
- Horst, Herold, «Bewegungsbilder und Persönlichkeitsprofile. Orwellsche Visionen oder Realität?», *Frankfurter Rundschau* du 12 janvier 1984 (p. 14).
- Hofsaes, Colette, «L'informatique dans l'organisation: changement ou stabilité?», dans *Sociologie du travail*, 1978, pp. 280-309.
- Hoschka, Peter, Uwe Kabben, *Datenverarbeitung und politische Planung*, Frankfurt-M./New York, 1975.
- Kubiczek, Herbert, Arno Rolf, *Mikropolis*, Hamburg, VSA, 1985.
- Laundon, Kenneth C., *Computers and Bureaucratic Reform, The Political Functions of Urban Information Systems*, New York, 1974.
- Janco, Manuel, Daniel Furjot, *Informatique et capitalisme*, Paris, Maspero, 1972.
- Luhmann, Niklas, *Politische Theorie im Wohlfahrtsstaat*, München, 1981.
- Luhmann, Niklas, *Recht und Automation in der öffentlichen Verwaltung. Eine verwaltungswissenschaftliche Untersuchung*, Berlin, 1966.
- Luhmann, Niklas, *Theorie der Verwaltungswissenschaft, Bestandsaufnahme und Entwurf*, Köln/Berlin, 1966.
- Luhmann, Niklas, *Politische Planung, Aufsätze zur Soziologie von Politik und Verwaltung*, Opladen, 1975.
- Ortmann, Günther, *Der zwingende Blick*, Frankfurt/New York, Campus, 1984.
- Pallez, Gabriel, *l'Informatique commande, Rapport au gouvernement*, Paris, La Documentation française, 1980.
- Pötzl, Norbert F., *Total unter Kontrolle*, Reinbek, Rowohlt/Spiegel Verlag, 1985.
- Reinermann, Heinrich, et al. (édit.), *Organisation informationstechnik gestützter öffentlicher Verwaltungen*, Berlin, 1981.

- Schwan, Eggert, «Entspricht das etwa nicht den Visionen von George Orwell?», *Frankfurter Rundschau* du 16 février 1984, p. 14.
- Steinmüller, Wilhelm, «Der aufhaltsame Aufstieg des Geheimbereichs», *Kursbuch* 56, 1979, pp. 169-198.
- Sternsdorff, Hans-Wolfgang, «Auf dem Weg zum Überwachungsstaat», *Der Spiegel*, Hamburg, n° 2, 1983, pp. 46-67.
- Verbier, Eric, *la Bureaucratie*, éd. la Découverte, Paris, 1985.
- Voigt, Rüdiger, (édit.), *Verrechtlichung*, Königstein, 1980.
- Voigt, Rüdiger, (édit.), *Abschied vom Recht?*, Frankfurt, 1983.
- Weber, Max, *Wirtschaft und Gesellschaft*, Tübingen, Mohr, 1976.
- Zweig, Stefan, *Joseph Fouché*, Frankfurt, Fischer, 1960.
- Zwischenbericht der Enquêtekommission, «Neue Informations- und Kommunikationstechniken», vom 28. 3. 1983, *Bundestagsdrucksache* 9/2442, Bonn.

RÉSUMÉ

Avec l'arrivée des nouvelles technologies (NT), nous pouvons constater un changement radical et profond des structures de l'État et du droit. La capacité des NT de traiter une quantité énorme de données à une vitesse prodigieuse et le développement de l'intelligence artificielle ont comme conséquence que l'administration et la justice peuvent maintenant être automatisées. On peut même concevoir un système préventif d'hygiène sociale, d'ailleurs déjà partiellement en place en R.F.A. Une telle révolution est plus près du *Brave New World* que de 1984. Cependant, des structures autogestionnaires peuvent en principe être instaurées, avec l'aide des NT. Il faudrait, pour cela, développer une autre technologie, une NT démocratique.

SUMMARY

With the coming of the new technologies (NT), we are witness to radical and far-reaching structural changes in the state and in the law. The capacity of NTs to process enormous quantities of data at prodigious speeds and the development of artificial intelligence have had as a consequence that the administration of justice can now be automated. It is even possible to conceive of a system for preventive social hygiene, a system which is already partially in place in West Germany. Such a revolution is closer to the *Brave New World* than to 1984. Nevertheless, structures for self-management can, in principle, be set up with the help of NTs. But to do this, another technology, a democratized NT, would have to be developed.

RESUMEN

Con la llegada de nuevas tecnologías (NT), constatamos un cambio radical y profundo de las estructuras del Estado y del derecho. La capacidad de las NT para tratar una cantidad enorme de datos a una velocidad prodigiosa y el desarrollo de la inteligencia artificial tienen como consecuencia que la administración y la justicia pueden ser ahora automatizadas. Podemos incluso concebir un sistema preventivo de higiene social el cual es ya en parte utilizado en la RFA. Esta revolución está más cerca de «Brave New World» que de «1984». Sin embargo, ciertas estructuras autogestionarias pueden instaurarse en principio, con la ayuda de las NT. Será necesario para ello desarrollar otra tecnología, una NT democrática.